

YOUNG COLLECTIONS

BY HISCOX

Carefree collecting for young art lovers

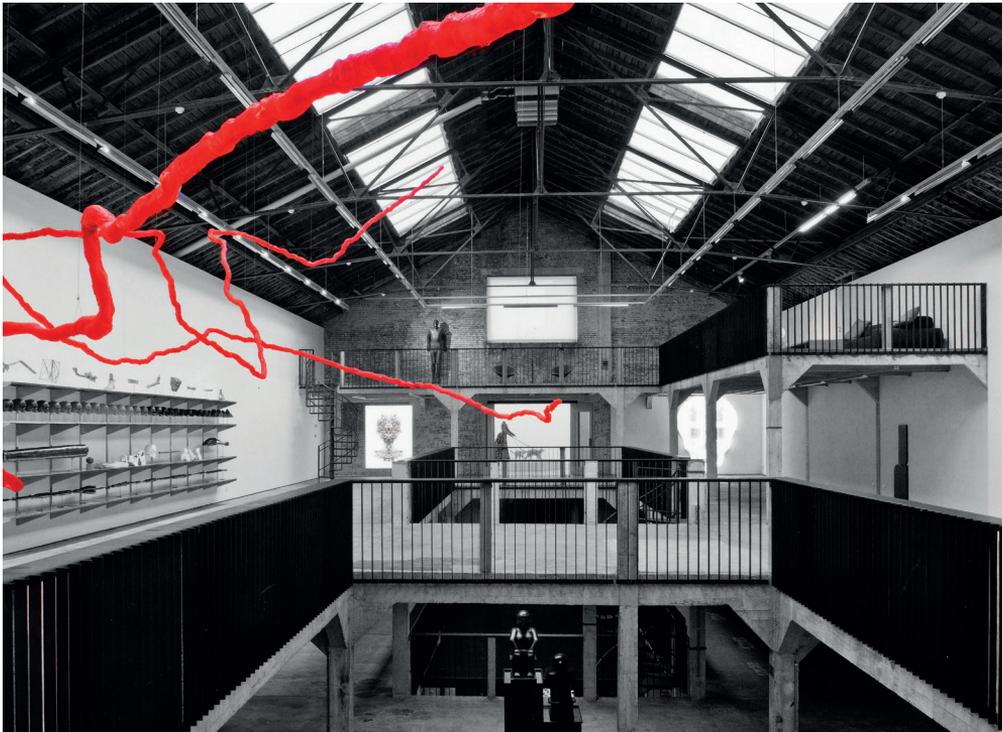


HISCOX

01

Assureur d'art depuis 1901

Passion, sentiment, association. Ce sont des notions essentiellement subjectives qui déterminent la valeur d'un bien artistique. Hiscox est l'assureur privé qui comprend cette valeur et qui partage une fascination pour l'art. Il y a plus de 100 ans déjà, notre fondateur Roberts fut un véritable **pionnier de l'assurance des œuvres d'art et du patrimoine exceptionnel.**



Grâce à **Young Collections by Hiscox**, les collectionneurs débutants peuvent désormais bénéficier de notre siècle d'expertise dans le domaine de l'art. Ils développent leur collection, nous veillons à ce qu'elle évolue en toute sécurité.



Nous donnons aux collectionneurs débutants la possibilité d'assurer leurs biens les plus précieux à leur pleine valeur.



Timothy Broos, Country Manager - Hiscox

02

Young Collections by Hiscox: la **meilleure** **protection** pour une collection naissante

Qu'elles représentent une passion pure, un investissement financier ou un patrimoine précieux, une chose est sûre : les œuvres d'art (peintures, dessins, timbres, sculptures...) sont fragiles. Elles peuvent être volées, endommagées accidentellement suite à un déménagement ou un accrochage, ou encore perdues suite à un incendie ou un dégât des eaux.

Une collection mérite une protection à la hauteur de sa valeur. La police Young Collections by Hiscox répond aux besoins des collectionneurs débutants en protégeant leurs œuvres d'art et autres objets de collection.

Notre promesse



Innovant

L'assurance Young Collections by Hiscox complète de manière innovante notre assurance Fine Art. Mais en quoi est-elle innovante ? L'assurance Young Collections by Hiscox est destinée aux collectionneurs débutants et disposant de petites collections. Nous leur offrons la possibilité d'assurer la valeur totale de leurs biens les plus précieux, le tout avec très peu de conditions et d'exceptions.

Qu'assurons-nous exactement ?

Pratiquement tout, des tableaux et sculptures aux collections de livres et de timbres. Il existe tout de même quelques conditions. D'abord, il doit s'agir de biens personnels et conservés à une seule adresse en Belgique ou au Luxembourg, excepté quand ils doivent être transportés ou réparés. Le leasing et le commerce ne sont pas couverts, tout comme les bijoux, l'argent liquide, les œuvres placées en extérieur et les pièces mal préservées. Les dégâts couverts doivent avoir eu lieu soudainement. Les dégradations progressives, liées, par exemple, à une longue exposition au soleil, ne sont pas assurées. C'est tout ! L'assuré ne doit pas se soucier d'éventuelles clauses écrites en petits caractères en bas du contrat.



Simplicité

En à peine cinq minutes, les passionnés d'art peuvent signer notre proposition tarifée en ligne, par l'intermédiaire de leur courtier en assurances. La seule chose à faire est estimer la valeur de la collection et choisir la limite adaptée. Le montant qu'ils pourront récupérer en cas de sinistre leur sera communiqué en toute transparence. Ils obtiennent ce qui est prévu. Facile, non ?

Dès qu'un sinistre survient, il faut uniquement nous transmettre la valeur de l'objet endommagé ainsi qu'une description de la cause du sinistre. Que l'œuvre soit tombée du mur, que la maison ait été inondée ou que la toile se soit déchirée, nous remboursons l'intégralité.



Prix abordable

Le collectionneur débutant peut choisir entre une limite de 25 000 €, 50 000 € et 100 000 €. Pour seulement 150 € par an, nous remboursons jusqu'à 25 000 € par œuvre. C'est moins qu'un abonnement Netflix ou Spotify ! Si l'assuré paie une prime annuelle de 350 €, il peut récupérer jusqu'à 100 000 €, avec un maximum de 25 000 € par œuvre d'art. Ajoutons encore que le délai de préavis n'est que d'un mois, contre trois habituellement.

Capital assuré	Prime annuelle
Max. 25 000 €	150 €
Max. 50 000 €	200 €
Max. 100 000 €	350 €



Expertise

Fort de plus de 100 ans d'expérience, Hiscox peut se targuer d'être le principal assureur d'objets d'art en Europe et est de loin le plus à même de soutenir les collectionneurs débutants dans leur passion. Young Collections by Hiscox est une assurance simple qui évolue avec les clients et leur collection. Si la couverture maximale proposée par Young Collections venait à être dépassée, le client peut très facilement passer à l'assurance Fine Art, laquelle prévoit un encadrement encore plus complet en vue d'assurer comme il se doit une vaste collection.

03

**Pourquoi Hiscox est
votre partenaire idéal**

01

Une culture axée sur le service

Nous connaissons les attentes des clients grâce à notre expérience dans l'assurance des œuvres d'art et du patrimoine exceptionnel. Cette expertise a permis la création de Young Collections by Hiscox, un contrat aux garanties larges et complètes. Nous nous donnons les moyens et faisons le nécessaire pour protéger au mieux nos courtiers et vos clients.

02

Une solution d'assurance simple

Young Collections by Hiscox offre une couverture complète et claire "tous risques sauf" : tout ce qui n'est pas exclu est couvert. Ainsi, votre client sait exactement à quoi s'attendre en cas de sinistre.

03

Notre philosophie en matière de sinistres

Y a-t-il des dégâts ? Nous veillons à ce que le processus de gestion de sinistre se déroule aussi bien que possible. Nous partons du principe qu'une demande est juste et nous essayons d'interpréter la police en faveur de l'assuré. Voilà, en quelques mots, notre philosophie.

04

Une souscription rapide et simple

Chez nous, les clients peuvent être assurés en quelques clics via le pre-priced proposal (PPP) ou via l'EPPP.

05

Un vaste réseau d'experts

Nous offrons la garantie d'une intervention rapide de spécialistes (expertise, protection juridique, transport, restauration, stockage, sécurité, etc.) en cas de sinistre. Nos experts peuvent également mettre à jour l'évaluation précédente de votre client ou proposer une visite de risque préventive - ils évaluent alors les objets les plus importants afin qu'ils soient assurés à leur juste valeur.

04

Comment Hiscox aide vos clients lors de sinistres

Avec des équipes spécialisées dans la souscription et les sinistres, Hiscox a une compréhension unique des risques auxquels les collectionneurs sont confrontés.

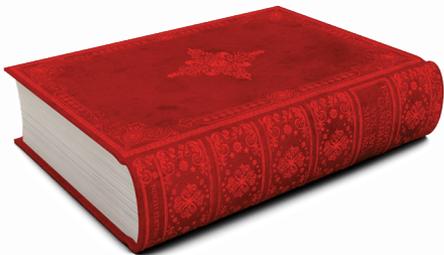
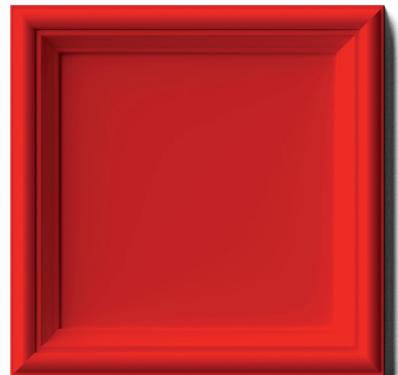


Copie identique

La sculpture de notre assuré - d'une valeur de 75 000 € - a été brisée lors de son transport depuis New York, où elle a été achetée, jusqu'en Belgique. Pour le plus grand bonheur de notre assuré, notre expert a pu convaincre le sculpteur, l'une des stars du marché mondial de l'art, de réaliser une copie identique de l'œuvre.

Parfaitement restauré, promptement remboursé

Un tableau a été sérieusement endommagé pendant le transport. Nous avons immédiatement fait appel à un restaurateur de renom et payé la facture de 46 000 €. Nous avons également indemnisé la perte de valeur de l'œuvre d'art. Le client a été très satisfait de la restauration et de l'indemnisation rapide.



Mieux que la copie volée

Un livre rare et précieux, datant de 1870, a été volé à un collectionneur. La compensation était inutile. Hiscox a donc cherché un autre exemplaire du même livre - même année, même impression. Après une longue recherche, nous avons trouvé un exemplaire encore mieux préservé que le livre volé. Il orne maintenant la bibliothèque de notre client.

FAQ

01 Quelle est la territorialité des garanties ?

La police Young Collections by Hiscox couvre les œuvres d'art et les objets de collection au domicile de l'assuré en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg (et dans le monde entier quand il s'agit de transport ou de passage chez un restaurateur).

02 Mon client dispose de rapports d'expertise ou de factures pour les objets qu'il souhaite assurer. Ne pouvons-nous pas assurer ses biens à la valeur convenue ?

La couverture des œuvres d'art ou des objets de collection achetés en ligne ou par l'intermédiaire d'un courtier est acquise uniquement à la valeur déclarée. Les montants assurés ne sont pas assurés en valeur présumée au moment de la souscription. En cas de dommage, la charge de la preuve de l'existence, de l'authenticité et de la valeur du bien endommagé incombe au client.

03 Est-il possible d'assurer des œuvres d'art ou des objets de collection pour des montants supérieurs à 100 000 € ?

Bien sûr ! Dans ce cas, nous redirigerons votre client vers la police Fine Art by Hiscox, une assurance plus complète et adaptée aux collections plus importantes.

05 Les sommes assurées au titre de la police Young Collections by Hiscox sont-elles indexées ?

Non, il n'y a pas d'index qui s'applique aux montants assurés des polices Young Collections by Hiscox.

Encore des questions ? Nous sommes heureux d'y répondre !

Contactez-nous :

+32 (0)2 788 26 00

hiscox.underwriting@hiscox.be

Ombudsman des Assurances :

Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles Tél. : 00 32 (0) 25 47 58 71

E-mail : info@ombudsman-insurance.be www.ombudsman-insurance.be

Hiscox SA :

La succursale belge, sise à 1130 Bruxelles, avenue du Bourget 42 B8, est inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0683.642.934, et est reconnue par la Banque nationale de Belgique (« BNB » - Avenue du Berlaumont 14, 1000 Bruxelles, Belgique) sous le numéro de référence 3099 ; Hiscox SA est une compagnie d'assurance luxembourgeoise dont le siège social est établi au 35F, avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (registre de commerce et des sociétés : B217018). Elle est placée sous le contrôle du Commissariat aux Assurances (« CAA » - 7, boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg).

